

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
Subvention
« Réouverture
du Musée du
Gévaudan »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 06 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le six du mois de juillet, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 26
▪ représentés : 7
▪ absents : 0

Etalent présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Monsieur François ROBIN, Adjoints, Monsieur Alain COMBES, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Christophe LACAS, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Philippe TORRES, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Monsieur Philippe POUGET, Monsieur Karim ABED, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Bruno PORTAL, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
29 juin 2020

Par procuration : Monsieur Jean-François BERENGUEL (Monsieur François ROBIN), Madame Elisabeth MINET-TRENEULE (Madame Marie PAOLI), Madame Aurélie MAILLOLS (Monsieur Laurent SUAU), Adjoints, Madame Catherine THUIN (Madame Régine BOURGADE), Monsieur Aurélien VAN de VOORDE (Madame Betty ZAMPIELLO), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Patricia ROUSSON), Madame Emmanuelle SOULIER (Monsieur Philippe POUGET), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

10 JUIL. 2020

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Françoise AMARGER BRAJON, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Monsieur François ROBIN expose :

Implanté en cœur de ville, le Musée du Gévaudan s'insère dans un projet de réhabilitation et de rénovation de tout un îlot du centre historique. L'objectif est d'en faire un établissement muséal de référence sur l'histoire du département de la Lozère, et un lieu vivant de rayonnement culturel grâce à une programmation dynamique d'expositions temporaires.

Le programme prévoit l'aménagement de :

- 1 150 m² utiles d'espaces accessibles aux publics. Autour et à travers un parcours muséographique évolutif d'expositions permanentes et temporaires, le nouveau musée propose à tous les publics des lieux d'accueil, d'animation et de sociabilité - Centre d'Interprétation du Patrimoine, réunions- débats, lectures-réceptions -... avec les aménités qui les accompagnent (boutique, sanitaires et vestiaires). Ces lieux sont aménagés de sorte à favoriser leur accès, la déambulation et la découverte, dans une perspective d'autonomie des publics.
- 220 m² d'espaces dédiés aux fonctions internes de proximité, bureaux, logistique muséographique, maintenance du bâtiment. Elles sont organisées, implantées et conçues pour un fonctionnement cohérent, notamment concernant les flux des œuvres, et une protection optimale des collections. Le Centre d'Etude et de Conservation Jean-Mazel, construction neuve et performante, aménagée pour permettre la conservation préventive optimale des collections et le travail d'étude, complète les besoins du musée.
- le traitement des espaces extérieurs, cours et abords immédiats (VRD et accessibilité aux personnes à mobilité réduite).

Il est proposé :

- d'**ARRETER** ainsi qu'il suit le plan de financement de l'opération :

Coût total	Subvention Europe FEDER	Subvention Etat DRAC	Subvention Etat DSIL	Subvention Région Occitanie	Subvention Département de la Lozère	Part communale
9 500 000 €	2 100 000 €	2 000 000 €	500 000 €	2 600 000 €	400 000 €	1 900 000 €

- de **SOLLICITER** l'attribution de la subvention FEDER escomptée,
- de **DONNER MANDAT** à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches en vue de l'obtention de la subvention.

Publié le ...10...JUIL. 2020
Le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 26 voix pour et 7 voix contre, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Accusé de réception en préfecture
048-214800955-20200706-18586B-DE
Date de télétransmission : 10/07/2020
Date de réception préfecture : 10/07/2020

Pour extrait conforme,
Mende, le 7 juillet 2020
Le Maire
Laurent SUAU

